

L'ORGANISATION DE LA CONJUGAISON

MODES PERSONNELS				MODES IMPERSONNELS	
MODE INDICATIF		MODE SUBJONCTIF		MODE INFINITIF	
Temps simples	Temps composés	Temps simples	Temps composés	Temps simples	Temps composés
Présent Je chante Nous chantons	Passé composé J'ai chanté Nous avons chanté	Présent (que) je chante (que) nous chantions	Passé (que) j'aie chanté (que) nous ayons chanté	Présent chanter	Passé avoir chanté
Imparfait Je chantais Nous chantions	Plus-que-parfait J'avais chanté Nous avions chanté	Imparfait (que) je chantasse (que) nous chantassions	Plus-que-parfait (que) j'eusse chanté (que) nous eussions chanté	MODE PARTICIPE	
Passé simple Je chantai Nous chantâmes	Passé antérieur J'eus chanté Nous eûmes chanté	MODE IMPÉRATIF			
Futur Je chanterai Nous chanterons	Futur antérieur J'aurai chanté Nous aurons chanté	Présent chante chantons chantez	Passé aie chanté ayons chanté ayez chanté	NB : On appelle communément " participe passé " ce qui est en réalité la forme adjectivale du verbe, employé sans auxiliaire (chanté). Si l'on veut être plus rigoureux, le participe passé est en fait le temps composé qui correspond au participe présent : il se forme donc à l'aide de l'auxiliaire au participe présent (ayant / étant) suivi de la forme adjectivale du verbe (chanté).	
NB : Le conditionnel est considéré comme un mode lorsqu'il désigne une action soumise à une condition (si j'étais chanteur, je chanterais en anglais). C'est sa valeur modale. Il peut aussi être considéré comme l'un des temps de l'indicatif lorsqu'il correspond à un futur dans le passé. C'est sa valeur temporelle. Récit au présent => Aujourd'hui, elle se demande quelle chanson elle chantera (futur simple). Récit au passé => Ce jour-là, elle se demanda quelle chanson elle chanterait (fut. du passé/cond. prés.).		MODE CONDITIONNEL			
		Présent je chanterais nous chanterions	Passé j'aurais chanté nous aurions chanté		